

CLASSE VIRTUELLE - LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE : LES CLAUSES SPÉCIFIQUES

Mieux connaître la clause bénéficiaire pour mieux conseiller les clients

3 X 1H10 DE CLASSE VIRTUELLE, DE 9H À 10H10

DDA

CODE : AAPW05

Objectifs de la formation

- Accompagner son client dans la rédaction ou modification de certaines modalités contenues dans la clause bénéficiaire

Animée par

- BLANCHARD Anne-Laure
Fondatrice,
VIE LEGIA CONSEIL

Public concernés

- Rédacteurs et gestionnaires assurance vie individuelle ; courtiers et intermédiaires en assurance vie ; CGPI ; commerciaux et conseillers clientèle ; salariés des intermédiaires en assurance vie ; salariés des compagnies d'assurance ; conseils en gestion de patrimoine, ingénieurs patrimoniaux, assureurs, experts-comptables, avocats, notaires

Dates

- Classe virtuelle
13-17/05/2019

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et

Informations sur les obligations de formation IAS et Immobilier [ICI](#)

Distinguer les clauses standards et spécifiques

- Comprendre les avantages et les limites de la clause « standard » type proposée par les assureurs
- La clause avec inaliénabilité des capitaux
- La clause démembrée avec quasi-usufruit
- La clause démembrée avec emploi
- La clause à « tiroirs » de Monsieur AULAGNIER
- Focus sur Cour de cassation chambre civile 2 du 3 juillet 2014

Connaître la fiscalité applicable en cas de décès

- Le bénéficiaire exonéré
- L'article 757 B
- L'article 990 I

de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- Tarif général _____ 395,00 €HT

■ Les prélèvements sociaux

■ Les modalités pratiques de paiement des capitaux décès